Image not found or type unknown

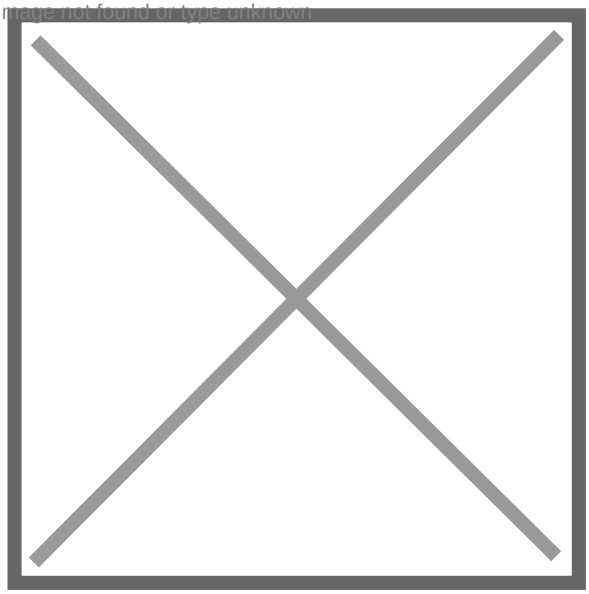

Plainte violence conjugale

Par **SEBSU**, le **09/06/2010** à **17:23**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car mon ex femme (divorce prononcé en 2005) vient de déposer plainte contre moi pour violence conjugale, et plus précisément sexuelle. D'après ce que je comprends, elle prétend avoir été forcée à certaines pratiques sexuelles, ce qui est complètement faux !!!!! Certes nous avions des divergences par moment, mais comme tout couple, mais en aucun cas je l'ai forcé à quoi que ce soit.
Aussi, comme elle a déposé plainte, j'aimerai connaitre la suite de la procédure et surtout les risques et peines possibles ????

Merci de vos réponses et de votre soutien car il est difficile de faire face à de telles accusations.....

Sébastien

Par **jeetendra**, le **09/06/2010** à **18:51**

[fluo]CDAD du 92[/fluo]
Tribunal de Grande Instance de Nanterre
179 -191 Avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE
01 40 97 12 79

Bonsoir, prenez contact avec le CDAD à Nanterre pour avoir un rdv avec un avocat, [fluo]la

violence conjugale c'est un délit[/fluo], les juges ne sont pas tendres du tout à ce sujet, cordialement.

Par **SEBSU**, le **09/06/2010** à **18:56**

pouvez vous m'en dire plus svp.
quels sont les risques ???

Par **jeetendra**, le **09/06/2010** à **19:14**

voyez rapidement un avocat c'est mieux, bonne soirée à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés